



Chilly  
Du dix-septième jour du mois de Mars mil huit  
cent quatre-vingt, à quatre heures du soir

**ACTE DE NAISSANCE de**

Vitel Louis-Marie

né le dix-sept Mars

à cinq heures du matin, fil<sup>s</sup> légitime

de

Vitel François-Marie

âgé de quarante ans, profession de *Statier*

et de

Marie Marie

âgée de trente-huit ans, profession de *Ménagère*  
demeurant à *Lannebert*

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être  
du sexe *Masculin*

La déclaration de la naissance a été faite par *Vitel François*  
*Marie*, père de l'enfant, âgé de  
*quarante* ans, profession de *Statier*  
demeurant à *Lannebert*

Premier témoin, *Jean Louis*  
âgé de *trente-neuf* ans, profession de *Marin*  
demeurant à *Lannebert*

Second témoin, *Le Duc Guy*  
âgé de *vingt-huit* ans, profession de *Instituteur*  
demeurant à *Lannebert*

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont  
déclaré *avoir signé excepté le père de l'enfant*

*Jean Louis*

*Le Duc*

Constaté suivant la loi, par moi

*Roël Roubaud*  
*Marie et* Officier de l'Etat civil soussigné,

*Roël Roubaud*  
*Maire*

\* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

**Informations liées à l'image.**

Cote : 7E 112  
Lieu : Lannebert  
Période : 1880 - 1890

**Commentaire.**

Naissance de Louis Marie VITEL le 17 mars 1880 à Lannebert  
AD22, N Lannebert 1880-1890, vue 3/172